

PROGRAMME DE FORMATION

LA GESTION CONTRACTUELLE DES MARCHES PUBLICS

Votre contact

Christine DUJARDIN 03.20.72.17.15

cdujardin@ffb5962.fr

<u>Durée</u>

1 jour - 7:00 heures

Public

Toute personne qui répond à un marché public ou qui suit son exécution

Prérequis :

Être à l'aise avec la suite Office Disposer d'un poste informatique équipé de word 2010 et plus, tableur, PDF et d'un navigateur web à jour.

Pour la classe virtuelle

- Démarrage 10 mn avant la session pour l'accueil des apprenants dans la classe virtuelle
- Le PC doit avoir un micro et hautparleur (si non, un casque audio prise Jack ou USB)
- Une webcam (facultatif mais vivement conseillé)
- -une adresse mail consultable

Moyens pédagogiques et supports

Tour de table
Alternance d'apport théorique et
mise en situation
Evaluation des acquis à partir de
Quizz d'entrée/sortie
Evaluation de satisfaction complétée
par les participants à l'issue de la
formation.

Objectifs de la formation

- Comprendre la gestion contractuelle des marchés publics
- Assumer les obligations de l'entreprise.
- Avoir connaissance des bonnes pratiques et des pièges à éviter.

Programme

· Matin:

Introduction :

- La Signature, la notification et l'Ordre de Service
- Sous- traitance
- Co-traitance

Les pièces constitutives des marchés publics

- CCAG et CCAP
- Liste, priorité

La détermination du prix du marché

- Prix unitaires/prix forfaitaires
- Causes incitatives
- Prix définitifs et prix provisoires
- Prix fermes, actualisables, révisables
- Les avances

Les modifications du marché

- OS.
- Avenants
- Décision de poursuivre

Après-midi :

Délais d'exécution

- Définir un planning contractuel
- Prolongation des délais, ajournement des travaux
- Pénalités de retard

Variation de la masse des travaux

- Travaux supplémentaires, en moins-value, modificatifs
- Conséquence des variations, coûts et délais, décision de poursuivre
- Suivi de chantier

Assurer la traçabilité du déroulement du chantier

- Comptes rendus de chantier, courriers
- Situation
- DGD
- Constat et photos
- Validité des Mails

Réception des travaux

- Opérations préalables
- Droit à la réception



